

Document pour les étudiants inscrits dans l'UE

« accompagnement scientifique » (L1-S2-7 ; L2-S4-9 ; L3-S6-10)

Présentation générale et objectifs de l'UE

L'UFR Sciences de la Vie de l'Université Victor Segalen Bordeaux 2 propose des Unités d'Enseignement, « Accompagnement scientifique ». Dans le cadre de ces UE, les étudiants s'impliquent dans des activités scientifiques qui concernent des jeunes, en milieu scolaire ou associatif. Il s'agit d'UE optionnelles, accessibles durant le second semestre de chacune des trois années de licence. Leur validation, après rapport et soutenance orale, donne 3 crédits, ce qui correspond à environ 60 heures de travail au total pour l'étudiant. Elle entre pour 10 % dans la note finale d'un semestre universitaire.

Les objectifs de cette UE sont doubles :

- d'une part compléter la formation scientifique des étudiants en les mettant dans des conditions de transmission du savoir. Une telle situation les amène à approfondir leurs connaissances scientifiques dans un contexte souvent pluridisciplinaire et à prendre du recul par rapport à leurs connaissances. Elle développe chez eux la rigueur et la précision. Elle leur donne aussi l'occasion de réfléchir sur les fondements :
 - de l'acquisition de connaissances scientifiques ;
 - de la démarche expérimentale ;
 - de la pédagogie à mettre en œuvre ;
 - de la construction du savoir et des obstacles à cette construction ;
- d'autre part favoriser des rencontres régulières de jeunes d'âge scolaire avec des étudiants qui suivent des études scientifiques à l'université, pour qu'ils échangent avec eux sur leurs projets de formation et qu'éventuellement ils envisagent à leur tour une formation scientifique.

Les étudiants peuvent réaliser l'UE individuellement ou en binôme.

Types d'intervention

Interventions en milieu scolaire

Les interventions peuvent avoir lieu dans toute l'académie de Bordeaux, et tous les niveaux d'enseignement peuvent accueillir des étudiants. Quel que soit le niveau choisi, il est nécessaire que les étudiants puissent construire leur propre réflexion scientifique à partir du travail fait avec les élèves : dans ce but, il est indispensable que leur intervention ne soit pas morcelée mais s'intègre dans une démarche cohérente (les modalités variant suivant la classe dans laquelle ils interviennent). L'enseignant reste à tout moment le responsable de sa classe, aussi bien en ce qui concerne les objectifs de l'enseignement que le contenu des interventions et la pédagogie à mettre en œuvre. L'enseignant et l'étudiant définissent en étroite collaboration les modalités d'intervention de l'étudiant.

Écoles Primaires

Les interventions des étudiants trouvent facilement leur place dans le cadre du programme d'enseignement de l'école primaire ("Découvrir le monde" pour les premières années, "Sciences expérimentales et technologie" pour les 3 dernières années). Leur présence facilite la démarche d'investigation qui est recommandée pour l'acquisition des connaissances et des compétences : outre la présence d'un second adulte dans la classe, leur aide peut prendre différentes formes (recherche sur Internet, idées originales à mettre en œuvre, recours aux valises pédagogiques, éventuellement utilisation des ressources de l'université, etc.).

Pour que l'intervention soit profitable aussi bien pour les professeurs que pour les étudiants, il est indispensable que les étudiants travaillent en collaboration étroite avec l'enseignant de la classe. Le contenu des interventions et le rôle respectif de l'enseignant et de l'étudiant doivent être discutés en amont. Il est fortement conseillé que l'intervention des étudiants soit bien dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche d'investigation, et dans la totalité d'une séquence d'enseignement.

La durée normale des interventions des étudiants est en principe de 2 heures par semaine pendant une séquence d'enseignement (en général des vacances d'hiver aux vacances de printemps), soit environ 12 à 16 h. Ces horaires sont à adapter en fonction des écoles et du niveau d'intervention.

Collèges

Les interventions des étudiants peuvent prendre différentes formes, mais elles doivent toujours s'inscrire dans le cadre d'un projet bien défini. Elles peuvent concerner des classes entières ou s'adresser à quelques élèves volontaires.

Pour les classes entières, les étudiants peuvent accompagner les Itinéraires de Découvertes (IDD) ou travailler sur les thèmes de convergence. Leur intervention peut aussi viser à faciliter le travail personnel des élèves et la recherche documentaire. Les étudiants peuvent également aider au co-encadrement de TP, voire participer à la mise en place de nouveaux TP. Ils peuvent éventuellement prendre en charge un cours. S'il s'agit de travailler avec quelques élèves, les étudiants peuvent animer un atelier ou un club scientifique, aider les élèves à préparer une exposition ou un débat... C'est au binôme enseignant-étudiant qu'il revient de définir des modalités d'intervention adaptées aux classes considérées.

Pour les élèves, la présence des étudiants est l'occasion de rencontrer des jeunes adultes qui ont choisi une orientation scientifique. Les interactions qui se créent sont souvent motivantes pour les élèves... comme pour les étudiants.

La durée normale des interventions des étudiants est de 2 heures par semaine pendant tout le second semestre universitaire, soit environ 16 à 20 h, à moduler en fonction des conditions et des types d'intervention.

Lycées

Les interventions des étudiants peuvent se faire dans les Travaux Personnels Encadrés (TPE) s'ils ont lieu au second semestre, ce qui est maintenant rare. Les étudiants peuvent co-encadrer des travaux pratiques ou des enseignements dirigés ou prendre ponctuellement en charge un cours. Ils peuvent aussi participer à des actions inscrites dans le projet d'établissement, par exemple dans les expérimentations article 34.

Outre l'intervention proprement scientifique, les étudiants peuvent aussi témoigner de l'importance des différentes disciplines enseignées au lycée pour la poursuite d'études et discuter avec les élèves des orientations post-bac.

La durée normale des interventions des étudiants est de 2 heures par semaine pendant tout le second semestre universitaire, soit environ 16 à 20 h, à moduler en fonction des conditions et des types d'intervention.

Interventions en milieu extrascolaire

Les étudiants peuvent intervenir dans des structures extrascolaires ayant une activité de formation ou d'information scientifique vers les jeunes, à condition que les interventions des étudiants permettent de remplir les objectifs de l'UE. Les étudiants souhaitant intervenir dans ce cadre doivent faire valider par l'équipe pédagogique leur proposition d'intervention pour que leur inscription soit autorisée.

Déroulement de l'UE

Comment s'inscrire à l'UE Accompagnement scientifique ?

Il s'agit d'UE du second semestre, mais compte tenu du temps nécessaire pour que toutes les signatures nécessaires soient réunies, il est indispensable de commencer les démarches dès le 1^{er} semestre.

Les étudiants doivent trouver eux-mêmes leur lieu d'intervention en se renseignant auprès des établissements (c'est en général auprès des directeurs d'école pour le primaire et des professeurs de SVT pour les collèges et lycées). Ils doivent transmettre aux encadrants sollicités le document d'information de l'UE à destination des enseignants-encadrants (disponible à l'UFR des Sciences de la Vie). NB : pour les interventions en primaire, ils doivent aussi remettre à l'enseignant sollicité la lettre à destination des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN).

D'autre part, les étudiants doivent formaliser leur demande d'inscription à l'UE en remplissant la fiche de demande d'inscription disponible au secrétariat de l'UFR.

Lorsqu'ils ont l'accord de principe de l'encadrant, ils doivent retourner au secrétariat de l'UFR le document d'information signé par l'encadrant et retirer les documents officiels à faire signer :

pour le primaire : 2 documents (en 3 exemplaires)

(1) convention de stage entre l'université et l'établissement

(2) charte d'accompagnement.

Attention : ces documents doivent être signés par le responsable de l'UE, par le directeur de l'école et par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de l'école (c'est le directeur de l'école qui transmet ce document à l'IEN : cela peut prendre un certain temps). Il est nécessaire que la signature par le responsable de l'UE intervienne en premier. Veiller à ce que la lettre à destination des IEN soit jointe à la convention de stage.

pour le secondaire : 1 document (en 3 exemplaires)

convention de stage entre l'université et l'établissement. Ce document doit être signé par le responsable de l'UE, par le directeur de l'établissement, et en principe doit être validé par le conseil d'administration de l'établissement.

pour les structures extrascolaires : 1 document (en 3 exemplaires)

convention de stage entre l'université et la structure (convention spéciale). Ce document doit être signé par le responsable de l'UE, par le responsable de la structure (sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique).

Lorsque les documents ont toutes les signatures nécessaires, un exemplaire de chaque doit être remis au secrétariat de l'UFR. L'inscription à l'UE n'est définitive que lorsque un exemplaire de tous les documents signés ont été remis au secrétariat de l'UFR. Les étudiants doivent s'assurer auprès de la personne chargée des emplois du temps du second semestre qu'il n'aura pas d'enseignement universitaire durant la demi-journée choisie pour ses interventions.

Formation préalable des étudiants

Les étudiants devront obligatoirement suivre les TD de formation qui seront organisés préalablement aux interventions. Ceux-ci donneront des éléments d'information sur la pédagogie et le contenu des programmes, ainsi qu'une aide pour structurer les interventions.

Préparation et déroulement des interventions

Les étudiants doivent travailler en étroite collaboration avec le professeur de la classe où ils interviennent : définition des séquences d'enseignement où ils interviendront, objectifs, mise en œuvre, rôle respectif de l'enseignant et de l'étudiant.

Il est fortement conseillé aux étudiants d'effectuer une séance d'observation avant leur propre intervention.

Pendant la période d'intervention, les étudiants doivent faire régulièrement le point avec le professeur, pour s'assurer que les objectifs de leurs interventions sont bien atteints.

Validation de l'UE

L'examen comporte deux épreuves : un rapport écrit (coefficient 1) et une soutenance d'oral (coefficient 1).

Rapport écrit

Il comportera 12 pages maximum (+ éventuellement des annexes illustratives). Il devra contenir :

- un historique de la classe (ou de l'association) vis-à-vis de l'enseignement des sciences (quel type d'enseignement scientifique ont eu les élèves depuis la rentrée scolaire ; quel type d'enseignement le professeur a l'habitude de mettre en œuvre, etc...)
- le temps passé (en rencontre avec les enseignants, en travail personnel et en temps de présence devant les élèves) ;
- le contenu des séances : objectif général ; objectif pédagogique de chaque séance ; pour au moins une séance : détail précis du déroulement)
- une analyse sur :
 - le bilan global des interventions ;
 - les difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances nouvelles et les moyens mis en œuvre pour surmonter ces difficultés ;
 - l'apport de l'intervention pour les élèves ;
 - l'apport de l'intervention pour l'enseignant ;
 - l'apport de cette UE pour la formation scientifique de l'étudiant

Remarque : le rapport devra être écrit en français correct et sans faute d'orthographe.

Soutenance orale

Elle durera 15 minutes au total (5 minutes de présentation + 10 minutes de questions). Elle devra utiliser un support écrit (PowerPoint ou transparents). Un ordinateur, un vidéoprojecteur et un rétroprojecteur seront disponibles.

Durant la soutenance, l'étudiant devra

- préciser les objectifs de ses interventions ;
- expliciter un exemple d'intervention ;
- faire un bilan synthétique et une analyse rapide de ses interventions.